

UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER

**Faculté des Sciences Juridiques
Économiques et Sociales- Oujda-**

Filière Sciences Économiques et de Gestion

Comptabilité Générale 2

***LES EFFETS DE
COMMERCE***

Naoual Benaini

❖ Les effets de commerce sont des **titres négociables et mobilisables** (circulent) qui confèrent à leur porteur un **droit de créance** ;

❖ Ils sont à la fois **des instruments de paiement** et **des instruments de crédit** qui offrent des garanties spécifiques à leur détenteur ;

❖ Les effets de commerce peuvent se présenter sous des formes différentes. On distingue deux catégories : la **lettre de change** et le **billet à ordre**.

La lettre de change

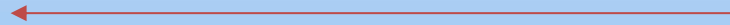
- La lettre de change est un écrit par lequel une personne, le **tireur** (le fournisseur), donne l'ordre à une autre personne, le **tiré** (le client), de payer à une échéance une somme déterminée à un **bénéficiaire**, qui est le tireur lui-même ou un tiers.
- Généralement, le tireur présente la lettre de change à l'**acceptation** au tiré afin que ce dernier s'engage à payer l'effet à la date d'échéance. Toutefois, l'acceptation n'est pas obligatoire. L'acceptation nécessite la circulation suivante de l'effet :

**Fournisseur
(TIREUR)**

Emission et envoi de la lettre de change



**Client
(TIRÉ)**



Retour après acceptation

(Signature du tiré sur la lettre de change)

La lettre de change comporte des mentions obligatoires :

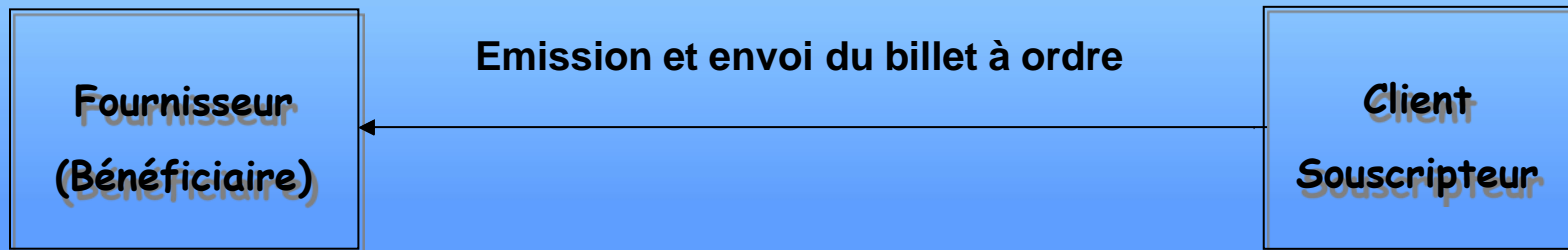
- Le nom et l'adresse du tireur et du bénéficiaire ;
- La dénomination « LETTRE DE CHANGE » ;
- L'ordre de payer une somme déterminée ;
- Le nom et l'adresse du tiré ;
- La date et le lieu d'émission ;
- L'indication de la date et du lieu de paiement ;
- La signature du tireur, manuscrite ou non.

Remarque : Actuellement la lettre de change est dématérialisée. La banque traite la lettre de change par échange informatique à l'aide du système interbancaire de télécompensation.

Cette dématérialisation permet le recouvrement d'une créance sans faire circuler matériellement le titre qui la représente.

Le billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit, par lequel une personne appelée **souscripteur** s'engage à payer à une certaine échéance une somme déterminée, à une autre personne appelée **bénéficiaire**.



Le billet à ordre comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Le nom et l'adresse du souscripteur ;
- La dénomination « BILLET A ORDRE » ;
- Une promesse de payer une somme déterminée ;
- Le nom du bénéficiaire ;
- La date et le lieu d'émission ;
- L'indication de la date de paiement ;
- La signature du souscripteur, manuscrite ou non.

Remarque : La forme actuelle du billet à ordre traité par les banques est dématérialisée sur support informatique.

Création des effets de commerce

Il y a création d'Effet de commerce lorsque le fournisseur **tire** une lettre de change sur son client ; ou lorsque le fournisseur **reçoit** un billet à ordre souscrit par son client.

La création d'un effet de commerce ajoute des droits supplémentaires à la créance initiale :

- Elle devient **exigible** à une date donnée et **payable** dans un lieu donné ;
- La créance devient **transmissible** au moyen de la formalité de **l'endossement**, et en cas de besoin de **l'escompter** auprès de la banque.

Tout effet de commerce constitue en même temps :

- Chez le fournisseur, un **effet à recevoir** : créance mobilisable mise en portefeuille ;
- Chez le client, un **effet à payer** : engagement de payer mentionné sur un échéancier

Comptabilisation des effets de commerce

1. Comptabilisation chez le fournisseur

Lors de l'entrée des effets en portefeuille, leur montant est porté au **débit** du compte « **3425 Clients – effets à recevoir** » et au **crédit** du compte « **3421 Clients** ».

		Date		
3425		Clients – effets à recevoir	XXX	
	3421	Clients		XXX
		<i>L.C n°....</i>		

Comptabilisation des effets de commerce

2. Comptabilisation chez le Client

Après acceptation de la lettre de change ou émission du billet à ordre, le montant est enregistré au **crédit** du compte « **4415 Fournisseurs- effets à payer** » et au **débit** du compte « **4411 Fournisseurs** ».

		Date		
4411		Fournisseurs	XXX	
	4415	Fournisseurs- effets à payer		XXX
		<i>L.C n°.....</i>		

Exemple

- Le 5 Avril l'entreprise CHORFI envoie la LC n° 10 à son client SAMIR d'un montant de 15 000, échéance 01 juin pour acceptation ;
- Le 7 Avril le client SAMIR envoie, en règlement de sa facture d'un montant de 13 500, le billet à ordre n°55
- Le 10 Avril, l'entreprise CHORFI reçoit la LC n°10 acceptée.

Comptabilisation chez CHORFI (Fournisseur)

		07.04		
3425		Clients – effets à recevoir	13 500	
	3421	Clients		13 500
		<i>SAMIR, B.O n°55</i>		
		10.04		
3425		Clients – effets à recevoir	15 000	
	3421	Clients		15 000
		<i>SAMIR, L.C n°10 acceptée</i>		

Comptabilisation chez SAMIR (Client)

		07.04		
4411		Fournisseurs	13 500	
	4415	Fournisseurs- effets à payer <i>CHORFI, B.O n°55</i>		13 500
		10.04		
4411		Fournisseurs	15 000	
	4415	Fournisseurs- effets à payer <i>CHORFI, L.C n°10 acceptée</i>		15 000

Remarque : pour l'opération du 5 Avril, la comptabilisation d'un effet de commerce n'est autorisée qu'après acceptation

Circulation des effets de commerce

Le bénéficiaire d'un effet a trois possibilités :

Attendre
l'échéance de
l'effet et le
remettre à
l'encaissement

Ne pas attendre
l'échéance de
l'effet et le
remettre à
l'escompte

Endosser
l'effet à l'ordre
d'un tiers pour
s'acquitter
d'une dette

1. Endossement d'un effet de commerce

Les effets de commerce peuvent être transmis par la technique de l'endossement. Celle-ci se matérialise par une mention inscrite au verso de l'effet de commerce, dont l'objet est de transférer la propriété de l'effet ainsi que les droits qui y sont attachés à l'endossataire.

Chez l'endosseur le compte « **3425 Clients- effets à recevoir** » est **crédité**. **On débite** le compte de tiers concerné. Pour l'endossataire l'effet endossé à son ordre constitue un effet à recevoir.

EXEMPLE

L'entreprise CHORFI endosse, le 5 Mai, la lettre de change n°10 de 15 000, échéance 01 Juin à son fournisseur TAZI

Comptabilisation chez TAZI (Fournisseur ou endossataire)

		05.05			
3425		Clients – effets à recevoir	15 000		
	3421	Clients			15 000
		<i>CHORFI, L.C n°10 endossée</i>			

EXEMPLE

L'entreprise CHORFI endosse, le 5 mai, la lettre de change n°10 de 15 000, échéance 01 juin à son fournisseur TAZI

Comptabilisation chez CHORFI (Client ou endosseur)

		05.05			
4411		Fournisseurs	15 000		
	3425	Clients – effets à recevoir			15 000
		<i>TAZI, L.C n°10 endossée</i>			

2. Remise à l'escompte

❖ La nature juridique des effets de commerce permet de les mobiliser au profit d'une banque avant l'échéance.

❖ L'escompte est un moyen de financer les besoins de trésorerie, moyennant le paiement d'agios. L'agio comprend :

- L'escompte commercial, qui correspond au montant de l'intérêt (loyer de l'argent) calculé sur le nominal de l'effet, et la durée séparant la date de remise à l'escompte à la date d'échéance ;
- Dans la pratique, les banque rajoutent un jour (01) dit « **jour de banque** » ;
- Les commissions bancaires ;
- La TVA sur les commissions et les intérêts bancaires.

2. Remise à l'escompte

Sur le plan Comptable, l'opération de l'escompte se déroule en trois temps :

- 1. Remise de l'effet à l'escompte** : aucune écriture comptable n'est à constater, l'entreprise est en attente de l'aval (acceptation) de la banque de l'effet à escompter.
- 2. Réception de l'avis de crédit** : le montant de l'effet, diminué des agios (intérêts et commissions) est porté sur le compte bancaire du bénéficiaire.

5141		Banque	X	
61472		Frais sur effets de commerce	X	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	X	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	X	
	5520	Crédits d'escompte		XXXX
		<i>Avis de crédit n°...</i>		

3. A la date d'échéance de l'effet escompté

5520		Crédits d'escompte	XXXX	
	3425	Clients – effets à recevoir <i>Echéance de l'effet escompté n°...</i>		XXXX

EXEMPLE

- 10 Avril, l'entreprise CHORFI reçoit la LC n°10 d'un montant de 15 000, **échéance 01 juin** acceptée.
- **15 Avril**, l'entreprise CHORFI remet à l'escompte la traite n°10.
- 20 Avril, l'entreprise reçoit l'avis de crédit n°902 relatif à l'escompte de la traite n°10, Taux d'escompte 10%, Commission H.T: 90, TVA 10%.

Le détail du calcul de l'agio est le suivant :

$$\text{Escompte} = \frac{\text{Valeur nominale de l'effet} \times \text{Taux d'escompte} \times \text{Nombre de jours}}{360}$$

Nombre de jours séparant la date de la remise de la date d'échéance :

Du 15 Avril au 1 Juin

- Avril : $30 - 15 = 15$ j

- Mai : 31 j

Total = $15 + 31 = 46$ jours $46 + \text{un jour de banque} = 47$ jours

- $\text{Escompte} = \frac{15\,000 \times 10\% \times 47}{360} = 195,83$
- $\text{Agio} = \text{escompte} + \text{commission} = 195,83 + 90 = 285,83$
- $\text{TVA} = 285,83 \times 10\% = 28,583$
- $\text{Montant net de la remise} = 15\,000 - (195,83 + 90 + 28,583)$
 $= 14\,685,587$

10.05**3425****Clients – Effets à recevoir****15 000****3421****Clients****15 000***SAMIR, L.C n°10 acceptée***20.05****5141****Banque****14 685,587****61472****Frais sur effets de commerce****90****6311****Intérêts des emprunts et dettes****195,83****34552****Etat, TVA, récupérable sur charges****28,583****5520****Crédits d'escompte****15 000***Avis de crédit n°902*

01 juin la traite n°10 arrive à son échéance

		01.06			
5520		Crédits d'escompte	15 000		
	3425	Clients – effets à recevoir		15 000	
		<i>Echéance de l'effet escompté n°10</i>			

3. Remise à l'encaissement, échéance des effets

L'encaissement des effets de commerce peut se faire directement au domicile du tiré ou via la banque pour les traites arrivées à échéance.

1. Encaissement direct par le bénéficiaire chez le tiré

Exemple :

01 Juin, l'entreprise CHORFI encaisse directement la traite n°10 auprès de son client SAMIR

Comptabilisation chez CHORFI (Fournisseur)

		01.06		
5161		Caisse	15 000	
	3425	Clients – effets à recevoir		15 000
		<i>SAMIR, L.C n°10 encaissée</i>		

Comptabilisation chez SAMIR (Client)

		01.06		
4415		Fournisseurs- effets à payer	15 000	
	5161	Caisse		15 000
		<i>CHORFI, L.C n°10 payée, pièce de caisse n°</i>		

2. Encaissement par l'intermédiaire de la banque

- 10 Avril : CHORFI remet à la banque pour encaissement la traite n° 10 qui échoit le 01 Juin d'un montant de 15 000 tiré sur SAMIR.
- 05 Juin : Reçu l'avis de crédit n°87 relatif à l'encaissement de la traite n°10. Agios H.T : 90, TVA 10%.

Comptabilisation chez CHORFI (Fournisseur)

		10.04		
51132		Effets à l'encaissement	15 000	
	3425	Clients – effets à recevoir		15 000
		<i>L.C n°10, Remise à l'encaissement</i>		
		05.06		
5141		Banque	14 901	
61472		Frais sur effets de commerce	90	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	9	
	51132	Effets à l'encaissement		15 000
		<i>Avis de crédit n°87</i>		

Comptabilisation chez SAMIR (Client)

		05.06		
4415		Fournisseurs- effets à payer	15 000	
	5161	Banque		15 000
		<i>CHORFI, L.C n°10 payée</i>		

TD n° 2 :

Exercice n°1

L'entreprise FADEL vous demande d'analyser les opérations comptables suivantes :

- **01.04. Tiré sur le client RAZI la lettre de change n°60 au 30.05 d'une valeur nominale de 15000 qu'il accepte immédiatement.**
- **01.04. Payé directement par chèque bancaire n°100 au fournisseur SAAD la valeur du billet n°105 que l'entreprise avait souscrit le 01.02 d'un nominal de 18000.**
- **08.04. Remise à la banque pour encaissement la traite n°600 qui échoit le 12.04, 8000.**
- **15.04. Reçu l'avis de débit n°500 relatif au règlement de la traite S500 arrivée à échéance le 10.04. Nominal : 20000.**
- **17.04. Reçu l'avis de crédit n°8001 relatif à l'encaissement de la traite 600. Agios H.T : 90, TVA 10%.**

- **25.04. Adressé la traite Z891 acceptée au fournisseur SAMIR. L'effet arrivera à échéance le 15.06, son nominal est de 25340.**
- **26.04 Reçu le billet à ordre n°07 souscrit par le client CHAOUI au 20.06 d'une valeur nominale de 12000.**
- **27.04 Endossé le B.0 n°07 échant au 20.06 au profit de SAADI(Frs).**
- **28.04 Remise à l'escompte de l'effet n°123 d'un montant de 12500 échéance le 30 juin.**
- **28.04 Régler, en espèce, au porteur Hakim la traite S8. Nominal : 13500. P.C n °7140.**
- **30.04 Reçu le bordereau d'escompte n°4180 relatif à l'effet n°123. escompte au taux 13%, commissions 80 HT, TVA 10%, Nombre de jour (+ 1 jour de banque).**

		01.04		
3425		Clients – effets à recevoir	15 000	
	3421	Clients		15 000
		<i>RAZI, L.C n°60 acceptée</i>		
		01.04		
4415		Fournisseurs- effets à payer	18 000	
	5161	Banque		18 000
		<i>SAAD, B.O n°105 payée chèque n°100</i>		
		08.04		
51132		Effets à l'encaissement	8 000	
	3421	Clients – effets à recevoir		8 000
		<i>Traite n°600, Remis à l'encaissement</i>		
		15.04		
4415		Fournisseurs- effets à payer	20 000	
	5141	Banque		20 000
		<i>Avis de débit n°500, traite n°S500</i>		

		17.04		
5141		Banque	7 901	
61472		Frais sur effets de commerce	90	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	9	
	51132	Effets à l'encaissement		8 000
		<i>Avis de crédit n°8001</i>		
		25.04		
4411		Fournisseurs	25 340	
	4415	Fournisseurs- effets à payer		25 340
		<i>SAMIR, L.C n° Z891 acceptée</i>		
		26.04		
3425		Clients – effets à recevoir	12 000	
	3421	Clients		12 000
		<i>CHAOUI, B.O n°07 souscrit</i>		
		27.04		

		27.04		
4411	5141	Fournisseurs	12 000	
		Clients – effets à recevoir		12 000
		<i>SAADI B.O n°07, endossé</i>		
		28.04		
4415	5141	Fournisseurs- effets à payer	13 500	
		Caisses		13 500
		<i>Traite n° S8, P.C n°7140.</i>		
		30.04		
5141		Banque	12 094,22	
61472		Frais sur effets de commerce	80	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	288,89	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	36,89	
	5520	Crédits d'escompte		12500
		<i>Bordereau d'escompte n°4180 Intérêts =</i>		
		<i>12500*13%*64/36000</i>		

Exercice n°2

• La situation des effets au début du mois mars de l'entreprise ACHRAF est la suivante:

- **Les effets en portefeuille :**

N°K424 sur SAID au 25.03. Valeur nominale : 7500

N°K425 sur SAADI au 28.03. Valeur nominale :

12800 N°K430 sur SOUAD au 15.03. V.N: 7000

- **Les effets à l'encaissement :**

N°N428 sur DEMNATI au 31.03. V.N : 16000

- **Les effets escomptés :**

N° Q426 sur BENKIRAN au 20.03. Montant : 20000

N°Q427 sur MAROCCLEAR au 20.03. Montant :

34500

- **Les effets en circulation**

N°Z175 à l'ordre de FAGOR au 10.03. V.N: 50000. Domiciliée à la

SGMBN°Z176 à l'ordre de DINTEXT au 28.02. V.N: 75200

Exercice n°2

- **04.03** : Reçu l'avis de crédit n°4646 relatif à l'encaissement de l'effet n°N428. Commissions retenues par la banque : 90 TH, TVA 10%.
- **07.03** : L'effet n°K425 est endossé à l'ordre du fournisseur ALAOUI, enrèglement de sa facture B6008.
- **12.03** : Reçu l'avis de débit n°8425 relatif au règlement de l'effet n°Z175 échu le 10.03.
- Remis à l'encaissement l'effet n°K430 Reçu n°1245.
- **17.03** : Reçu le billet à ordre S2001 du client OMARI. Nominal : 30000 échéant au 31.04.
- **20.03** : Accepté la lettre de change n° 177 de FARISSI de nominal 19500 et échéant au 15.04.
- **22.03** : Vente au client TAKI, facture n°V7026. Net à payer : 21000. Traite n°432, jointe pour acceptation et échéant au 31.05, traite acceptée et retournée le même jour.
- - Reçu avis de sort n°500 des effets n°Q426 et Q427. Ces effets ont été réglés à leur échéance.
- **24.03** : Remise à l'escompte l'effet n 432.
- **26.03** : Encaissé directement l'effet n°K424, pièce de caisse n° 75.
- **28.03** : Reçu le bordereau d'escompte n°76 relatif à l'effet n°432 : escompte : 280 HT, commissions : 52,6 HT ; TVA 10%.

5141		Banque	15 901	
61472		Frais sur effets de commerce	90	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	9	
	51132	Effets à l'encaissement		16 000
		<i>Avis de crédit n°4646, effet n°N428</i>		
		07.03		
4411		Fournisseurs	12 800	
	3425	Clients – effets à recevoir		12 800
		<i>SAADI traite n°K425, endossé</i>		
		12.03		
3425		Fournisseurs- effets à payer	50 000	
	3421	Banque		50 000
		<i>Avis de débit n° n°8425, traite n°Z175</i>		
		d°		
51132		Effets à l'encaissement	7 000	
	3425	Clients – effets à recevoir		7 000
		<i>SOUAD, effet n°K430, remis</i>		
		<i>l'encaissement</i>		

		17.03		
3425		Clients – effets à recevoir	30 000	
	3421	Clients <i>OMARI, B.O n° S2001</i>		30 000
		20.03		
3425		Fournisseurs	19 500	
	3421	Fournisseurs- effets à payer <i>FARSSI, L.C n°177 acceptée</i>		19 500
		22.03		
51132		Clients – effets à recevoir	21 000	
	3425	Ventes de marchandises Etat, TVA, facturée <i>TAKI, effet n°432 et facture n°V7026</i>		17 500
		d°		3 500

		d°		
5141		Banque	54 500	
	3425	Clients – effets à recevoir		54 500
		<i>Avis de sort (Crédit) effets n°Q426 et Q427</i>		
		26.03		
5161		Caisses	7 500	
	4415	Clients – effets à recevoir		7 500
		Effet n°K424, pièce de caisse n° 75		
		28.03		
5141		Banque	20 634,14	
61472		Frais sur effets de commerce	52,6	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	280	
34552		Etat, TVA, récupérable sur charges	33,26	
	5520	Crédits d'escompte		21 000
		<i>Bordereau d'escompte n°76</i>		